



## LYCEE CURIE COROT SECTION SPORTIVE SCOLAIRE 377 Rue de l'Exode – BP 290 50010 SAINT LO Cedex

☎:02.33.75.67.67 - Site Web: http://pmcurie.etab.ac-caen.fr - E-mail: ce.0501219d@ac-normandie.fr

## DOSSIER DE CANDIDATURE - Rentrée Scolaire 2023/2024

ANNEE DE NAISSANCE: 2007 - 2008 - 2009

NOM Elève:	Scolarité-Classes et établissements fréquentés en :  2022 / 2023
Parents, Tuteur, Responsable Légal * *Barrer la mention inutile	Scolarité souhaitée en 2023-2024 :
NOM:	□ 2de générale et technologique
Adresse:	□ 2de professionnelle
Ville :	Métiers de la Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique
Code Postal :	
Téléphone :	Métiers de la Relation Client
E - m a i l :	Métiers du Numérique et de la Transition Energétique
(juillet/août)	Métiers de la Réalisation de Produits Mécaniques
A202 Signature du candidat Signature du représentant légal	□ PREMIERE :

# **RENSEIGNEMENTS SPORTIFS**

	I/EI/OBIOI/IBITIO	01 01(1110					
Saison 2022- 2023	Club fréquenté :	Niveau :					
Participation aux a * rayer la mention inuti	Participation aux actions de détections/sélections : Départementales : OUI - NON * Régionales : OUI - NON * * rayer la mention inutile						
Si OUI lesquelles :							
Saison 2021- 2022	Club fréquenté :	Niveau :					
Participation aux a * rayer la mention inuti	actions de détections/sélections : Départemen	ntales : OUI - NON * Régionales : OUI - NON *					
Si OUI lesquelles :							
Poste sur le terrair	ı :						
Droitier Gaucher (ra	ayer la mention inutile)						
	Partie à remplir par l'éducate	ur(trice) du CLUB					
Nom et prénom de	e l'éducateur(trice) :						
Adresse:							
e-mail :	Tél. :/						
Concernant le j							
Niveau de jeu actu	uel : Nb d'entr	aînements par semaine :					
	Avis sur le niveau du (de la) c (aspects techniques, tactiques, athlétiques						
	(aspects techniques, tactiques, atmetiques	et comportementauxy					
Signature de l'édu	ucateur(trice)	Cachet du club Date : / /					

# CADRE RESERVE AUX PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX AUTORISATIONS

(Le transport est sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux)

En cas d'accident nécessitant une intervention
immédiate, tant médicale que chirurgicale (avec ou
sans anesthésie) y compris l'hospitalisation, j'autorise
(1) l'établissement à faire effectuer cette intervention
sur avis médical.
Je certifie également que mon fils (ma fille) est à jour
de servicaciontique

de ses vaccinations.
N° de Sécurité Sociale :
Tél. (appel urgent) :
(1) Un refus implique que les parents sont en mesure de prendre en charge immédiatement leur enfant

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Numéro de licence F.F.F. de l'élève :
Je certifie l'exactitude des renseignements et J'autorise mon fils à participer à la journée de concours d'entrée en section sportive du collège sur les installations sportives du F.C. St Lô Manche:
Date: / /
Signature des parents ou tuteurs légaux :

# PIECES A FOURNIR

N° D'ORDRE	DESIGNATION DES PIECES	COLONNE RESERVEE AU CONTRÔLE
1	DOSSIER D'INSCRIPTION (le présent document)	
2	PHOTOCOPIES DES <b>BULLETINS TRIMESTRIELS</b> (1er et 2ème trimestre <i>année scolaire en cours</i> )	
3	PHOTOCOPIE DE LA LICENCE 2022-2023	
4	DEUX ENVELOPPES (autocollantes, affranchies au tarif en vigueur pour le courrier urgent moins de 20g) PORTANT L'ADRESSE DU CANDIDAT.	
5	CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE à la pratique du Foot dans une section sportive scolaire établi par un médecin de sport conventionné	
6	CERTIFICAT MEDICAL DE SURCLASSEMENT pour les élèves nés en 2009	
7	CHARTE D'ENGAGEMENT signée par l'élève et les parents	

# **VENDREDI 5 MAI 2023**

**A**:

LPO CURIE-COROT
Section sportive scolaire
377 rue de l'Exode
BP 290
50010 SAINT-LO

# **SELECTIONS SPORTIVES:**

**MARDI 16 MAI à 13h30** 

au Stade des Ronchettes à St Lô.

#### TRES IMPORTANT:

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

EN CAS D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE, IL VOUS EST RAPPELE QUE **CE DOSSIER NE CONSTITUE PAS L'INSCRIPTION AU LYCEE** 

















# LYCEE POLYVALENT CURIE-COROT SAINT LÔ SECTION SPORTIVE FOOTBALL

## CHARTE D'ENGAGEMENT SPORTIF SCOLAIRE

(votée au conseil d'administration du 25 mars 2013)

L'ENGAGEMENT PRIS ICI EST UN ENGAGEMENT A RESPECTER TOUTE LA DUREE OU TU SERAS MEMBRE DE LA SECTION SPORTIVE DU LYCEE.

La section sportive football du lycée Curie-Corot offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie tout en leur permettant de suivre une scolarité normale.

### L'établissement s'engage:

- à placer les élèves dans les meilleures conditions tant au niveau scolaire qu'au niveau de la pratique sportive : Emploi du temps, conditions de pratique, suivi scolaire

#### Les parents s'engagent:

- à suivre régulièrement le travail scolaire, et, si cela leur est demandé, à rencontrer les équipes pédagogiques.	L'élève :			né le			s'eng	gage	:					
		-	le travail	scolaire,	et, si	cela	leur	est	demand	é, à	rencontre	r les	équip	es

- à accepter les règles de fonctionnement de la section sportive (voir au verso de cette page) et les conditions de maintien dans cette section sportive.

#### Il s'engage donc, et à défaut, ne peut être maintenu dans la section :

- à fournir un travail scolaire régulier et sérieux
- à avoir un comportement respectueux et responsable au sein de l'établissement, à l'égard de tous les membres de la communauté éducative.
- à s'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive, aussi bien dans les entraînements hebdomadaires que dans les compétitions UNSS (outre le championnat UNSS excellence, obligation de participer au championnat départemental de cross)
- à effectuer les visites médicales réglementaires.

Tout manquement à cet engagement pourra être sanctionné par le chef d'établissement en accord avec l'équipe éducative selon les modalités énoncées au verso de cette page

Pour application pendant toute la scolarité des élèves membres de la section sportive football.

#### **SIGNATURES**

Le responsable technique	Le chef d'établissemen		Le responsable pédagogique			
Nicolas FAUTRAT	Damien GOUPIL		Nicolas HUSSON			
<b>L'élève</b>	Père	Mère	Tuteur			
Lu et approuvé :	Lu et approuvé :	Lu et approuvé :	Lu et approuvé :			
Le :	Le :	Le :	Le :			





# LYCEE POLYVALENT CURIE-COROT SAINT LÔ SECTION SPORTIVE FOOTBALL

## REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

Chaque élève, dans le cadre des créneaux libérés spécialement dans l'emploi du temps de sa classe (le mardi et le jeudi de 11h05 à 13h00) est tenu de participer à TOUTES les séances d'entraînement programmées

Les élèves <u>dispensés par certificat médical</u>, présentent ce certificat médical à la première séance où il entre en application.

Si le certificat stipule qu'ils ne peuvent faire aucune pratique physique (footing, musculation, gainage, arbitrage...), les élèves sont exemptés d'entraînement durant toute la durée de leur dispense.

Dans le cas contraire, ce sont les éducateurs qui décident si l'élève reste à la séance ou non.

Toutes les autres demandes de dispenses écrites (parents, infirmière, kinésithérapeute...) ne peuvent être que ponctuelles (une séance) et doivent être présentées au début de l'heure. Ce sont les éducateurs qui décident si l'élève reste à la séance ou non. S'il ne reste pas, il doit obligatoirement aller au CDI ou en permanence (1)

Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent, non excusé.

(1): Sauf précision écrite dans la demande de dispense (Rendez-vous médical, contrainte familiale...)

Toute demande de dispense de l'élève (fatigue, travail scolaire...) doit être faite en début de séance **par l'élève**. Les éducateurs décident suivant les circonstances et les motifs de l'accorder ou non et si l'élève reste à la séance ou non. S'il ne reste pas, il doit obligatoirement aller au CDI ou en permanence **Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent, non excusé.** 

Chaque fois que ce sera possible pendant les séances, l'élève assurera des fonctions d'arbitrage. Pour tout autre motif (cours déplacé, aide individualisée...) l'élève informe les éducateurs (personnellement ou par l'intermédiaire d'un autre élève de la section). Il sera alors **excusé**.

Toute autre forme d'absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire (absence du lycée...). Si ce n'est pas le cas, cela sera considéré comme un non-respect des règles de fonctionnement.

Au bout de deux absences de ce type, l'élève sera considéré en infraction

### SANCTIONS ENCOURUES POUR NON RESPECT DE L'ENGAGEMENT SIGNE AU VERSO

Parallèlement à la réglementation concernant la participation aux entraînements explicitée ci-dessus, tout manquement à l'engagement signé par l'élève concernant le travail scolaire et l'engagement respectueux et responsable pourra être sanctionné selon les dispositions prévues par le règlement intérieur et peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section.

Mais par principe, une chance de rachat est toujours envisagée.